

## CONTACTS

### Université de Lorraine Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP)

soip-contact@univ-lorraine.fr  
formationprofessionnelle-contact@univ-lorraine.fr

Campus Lettres et Sciences Humaines - Maison de l'Étudiant  
Bâtiment D - Entrée D2 - 2ème étage  
23, boulevard Albert 1er - 54000 **NANCY**  
03 72 74 03 61

Ile du Saulcy - BP 80794  
57012 **METZ** cedex 1  
03 72 74 03 62

Campus Aiguillettes - Bât ESA  
Rue du Jardin Botanique - 54600 **VILLERS-LÈS-NANCY**  
03 72 74 03 69

Mis à jour le 18/01/2021 - Service Développement et Communication pour la FTLV

FORMATIONS.UNIV-LORRAINE.FR  
@fcullorraine



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

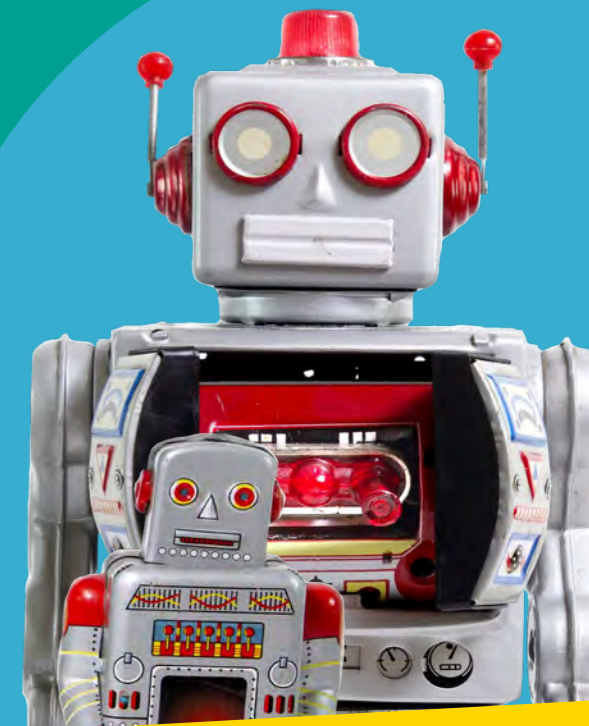
OBTENIR UN DIPLÔME



CHANGER DE MÉTIER



DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES



**LE COMPTE PERSONNEL  
DE FORMATION (CPF)**  
Version 2021 (hors fonction publique)

VOUS AVEZ DROIT À LA FORMATION :  
[moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)

# LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

## Version 2021

Le CPF (ancien Droit Individuel à la Formation - DIF) est une nouvelle modalité d'accès à la formation créée par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale de mars 2014 et modifiée par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018.

**Son objectif ?** Accroître le niveau de qualification de chacun et sécuriser son parcours professionnel.

### POUR QUI ?

- Pour tous : de 16 ans à la retraite, soit environ 30 millions de Français
- Salariés, quelque soit le contrat, demandeurs d'emploi, agents publics, professions non salariées, indépendants, professions libérales et conjoints collaborateurs

### QUELLES MODALITÉS ?

- Il est alimenté en euros depuis 2019 et permet de cumuler 500 € par an avec un plafond à 5000 € pour les plus qualifiés et 800 € par an, plafonné à 8000 € pour les moins qualifiés (niveau < CAP)
- Taux de conversion du CPF vs 2019 : 1h = 15 €
- Les heures DIF (Droit Individuel à la Formation) peuvent être utilisées sans limite de temps, mais doivent être impérativement déposées sur son compte CPF pour en garder le bénéfice avant le 31/06/2021



### COMMENT ?

En se connectant sur : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) et en activant son compte  
OU  
via l'application mobile **moncompteformation**

Pour une première connexion depuis un mobile ou depuis un ordinateur, il faut se munir de son numéro de Sécurité Sociale et accepter les conditions

### POUR QUOI FAIRE ?

- Suivre des certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- Valider des blocs de compétences
- Suivre des certifications et habilitations enregistrées au répertoire spécifique (dont CLEA)
- Bénéficier d'un bilan de compétences
- Bénéficier d'une action de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Préparer les épreuves théoriques du permis B et du permis poids lourd
- Bénéficier d'un accompagnement à la création ou reprise d'entreprise

### ZOOM SUR...

Mobiliser ses droits à la formation : il faut impérativement le faire depuis le site ou l'application « Mon Compte Formation » téléchargeable sur Apple Store et Play Store.

### QUEL(S) MOYEN(S) DE FINANCEMENT ?

- Différents abattements sont possibles et intégrés à l'application. Ils proviennent des entreprises, des branches professionnelles ou des pouvoirs publics, et des financements entreprises-salariés...
- Possibilité de régler, en ligne et par carte bancaire, le reste à payer si les droits acquis ne couvrent pas la totalité du prix de la formation

### ET L'ACCORD DE L'EMPLOYEUR ?

- Le salarié doit formuler sa demande à son employeur 60 jours avant le début de la formation (si elle dure moins de 6 mois) et 120 jours (si elle dure plus de 6 mois)
- Hors temps de travail, aucun accord de l'employeur n'est nécessaire

### ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR

- Les opérateurs de Conseil en Évolution Professionnelle
  - Le Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP) de l'Université de Lorraine
- Ils ont pour mission d'accompagner et d'aider à élaborer, ou affiner son projet professionnel



Pour en savoir plus sur le Compte Personnel de Formation et les formations éligibles : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) OU télécharger l'application mobile